Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601010-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

**REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 janvier 2026**

| **Nombre de conseillers** |
|---|
| En exercice : 19 |
| Présents : 15 |
| Absents : 4 |
| Pouvoirs : 3 |
| Abstentions : |
| Pour : 18 |
| Contre : 0 |

L'an deux mil vingt-six, le 30 janvier à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

**Etaient présents** : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, M. LE GUILLOU, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme FRANCIUS, Mme CORNEC, Mme LE BRIS, M. BIGER, Mme-MOUEZANT, Mme TREBERN, M. TUAL

**Etaient absents** : Mme. CLOTEAUX (pouvoir à Mme FLOCHLAY), Mme MARREC, Mme PLISSONNEAU (pouvoir à M. BOTHOREL), Mme DANEL

**Secrétaire de séance nommé :** Stéphane BARRE

**Mode de de scrutin** : ordinaire à main levée

Convocation du 24/01/2026 Affiché le 03/02/2026 Transmis le 03/02/2026

**Délibération n°26-01-010**
**Objet : Lutte contre les mérules**

Par arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020, le Préfet du Finistère a inscrit l'ensemble du département en zone de vigilance susceptible d'être concernée par le risque d'exposition aux mérules et, à ce titre, le devoir d'information aux futurs acquéreurs doit être fait par les notaires, agents immobiliers et professionnels lors des transactions immobilières.

Dès janvier 2018, les communes de Quimper, Châteaulin, Elliant, Douarnenez, Morlaix et St Martin des Champs ont été inscrites en zone d'exposition au risque mérules.

Depuis le 10 septembre 2019, 14 nouvelles communes se sont rajoutées à liste initiale : Audierne, Bénodet, Brest, Camaret-sur-Mer, Châteauneuf-du-Faou, Concarneau, Fouesnant, Plomodiern, Plouescat, Pont-Aven, Pont-l'Abbé, Quimperlé, Rosporden et Scaër

Les autres communes devront adresser annuellement au Préfet du Finistère, une délibération demandant le maintien de la commune en zone de vigilance ou leur inscription en zone d'exposition.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

- DEMANDE le maintien en zone de vigilance pour l'année 2025.

Stéphane BARRE, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire